

GROUPEMENT DE COMMANDES
POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL
ET DE SERVICES
D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

**Le Sigeif
fait jouer la concurrence
au bénéfice
de 231 collectivités
et établissements publics**

GROUPEMENT
DE COMMANDES
GAZ

Sigeif

Syndicat Intercommunal
pour le Gaz et l'Électricité
en Île-de-France

Contact presse :

Plan créatif Corporate - Rachel Brunella
rbrunella@plancreatif.fr - 06 75 25 23 73 - 01 70 36 01 44

Pour en savoir plus : www.sigeif.fr

Sommaire

Le groupement de commandes du SigEIF

Pourquoi un groupement de commandes ?	5
Les caractéristiques de l'appel d'offres européen d' achat de gaz naturel et de services d'efficacité énergétique	7
Le groupement de commandes en sept questions	9

Le SigEIF

Le SigEIF, un acteur historique de l'intercommunalité	13
Le SigEIF, premier syndicat d'énergie en France	14

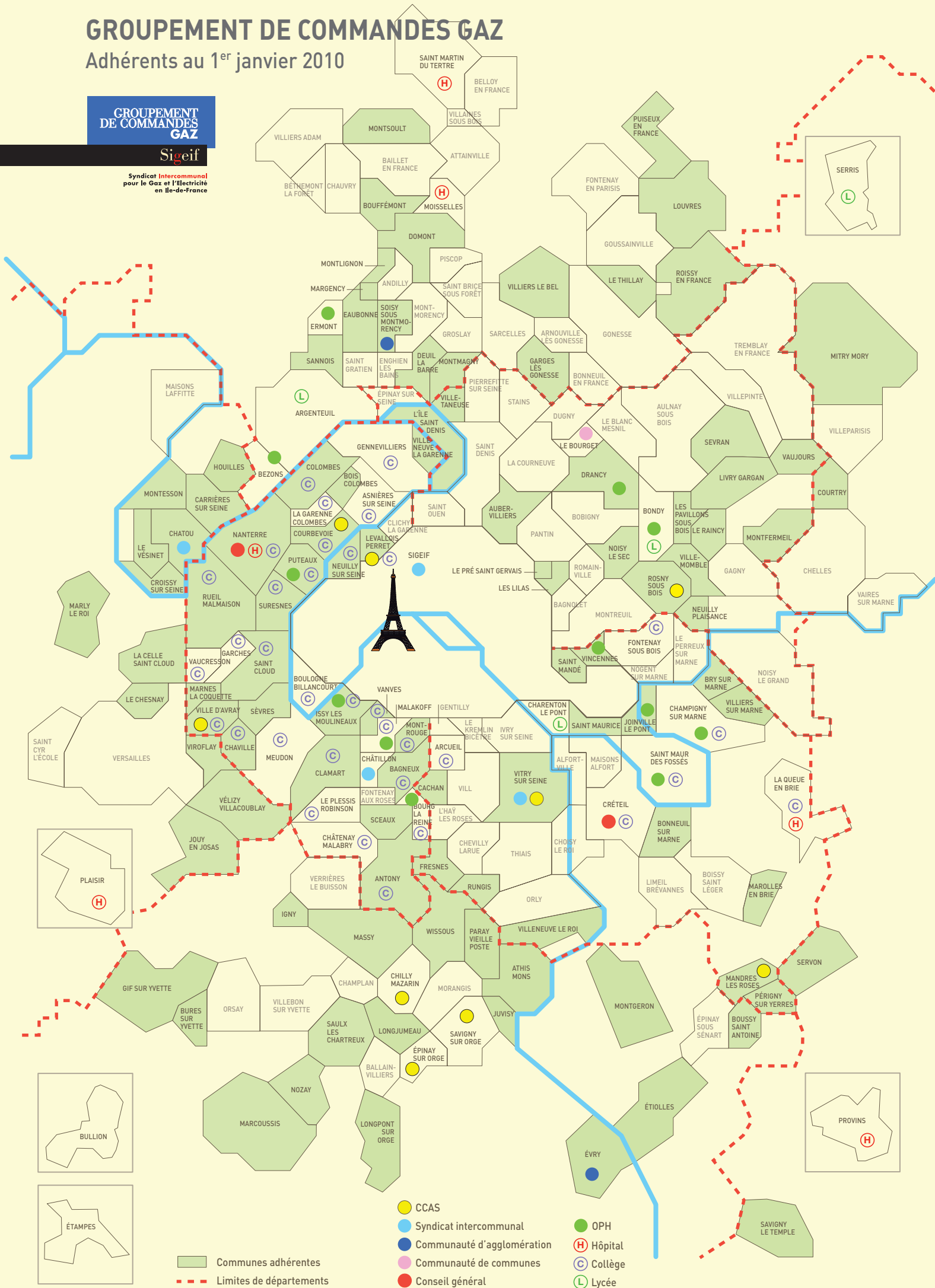
GROUPEMENT DE COMMANDES GAZ

Adhérents au 1^{er} janvier 2010

GROUPEMENT
DE COMMANDES
GAZ

Sigeif

Syndicat intercommunal
pour le Gaz et l'électricité
en Ile-de-France



Pourquoi un groupement de commandes ?

Les récentes transformations du paysage énergétique, notamment sous l'effet des directives européennes, soulèvent des questions inédites à plus d'un titre pour les acheteurs de gaz et d'électricité :

- > **Suppression du monopole de fourniture**, anciennement dévolu à EDF et à Gaz de France.
- > **Évolution notable**, sous l'effet du contexte économique, de la **relation classiquement entretenue avec ces fournisseurs "historiques"**, aussi bien en termes de services associés que d'évolution de leurs tarifs.
- > Collectivités et établissements publics faisant l'objet d'**approches commerciales de la part des fournisseurs** actifs sur ce marché.
- > **Filialisation des distributeurs** (ERDF et GrDF, garants notamment de la qualité et de la continuité de la fourniture) rendant nécessaire l'établissement d'un contrat spécifique pour les plus gros postes de livraison de gaz.

Au final, ces mutations dessinent une configuration résolument nouvelle s'agissant de la fourniture en énergie des collectivités pour leurs besoins propres, et notamment de l'énergie gazière, **qui se singularise par deux aspects particuliers.**

Le premier est d'ordre juridique : depuis juillet 2007, la souscription d'un contrat pour un nouveau site gazier doit se conformer, dès le premier euro, à la procédure juridiquement requise par le Code des marchés publics.

Le second aspect, économique, est lié à la convergence marquée entre les tarifs publics du gaz naturel et les prix proposés dans les offres de marché. Ce dernier phénomène est nettement moins observable en électricité, du fait du parc français de production nucléaire et hydraulique.

Par la mise en place, dès 2004, d'un groupement de commandes pour l'achat de gaz et de services d'efficacité énergétique, le SigEIF a donc estimé nécessaire d'apporter une réponse adaptée, sur plusieurs registres, à cette nouvelle problématique :

- > Susciter les meilleures offres de prix et de services associés du fait de la mutualisation des achats à un niveau régional.
- > Confier à un seul acteur, le SigEIF, la mise en œuvre de procédures lourdes et complexes de rédaction des cahiers des charges et de consultation des opérateurs au niveau européen.
- > Mieux asseoir les politiques locales d'efficacité énergétique et de maîtrise des dépenses.

Le précédent appel d'offres, portant sur la période 2008-2010 et qui prend fin au 30 juin 2010, a confirmé la pertinence de cette approche :

- > **12 OPHLM et un stade nautique**, regroupés dans le lot attribué à **Tegaz**, ont bénéficié d'**une baisse de prix de 6,9 %** par rapport aux tarifs réglementés.
- > **Le lot attribué à GDF Suez** concernant les sites déjà au prix du marché et les futurs nouveaux sites a enregistré, quant à lui, **une baisse de prix du gaz de 11,6 %** par rapport aux tarifs réglementés.
- > **450 diagnostics** en maîtrise d'énergie ont été réalisés par le **cabinet Deltawatt-Vail** pour le lot consacré à l'efficacité énergétique.

Les caractéristiques de l'appel d'offres 2010-2012

Dans le cadre du groupement de commandes qu'il a mis en place en 2004 dans la perspective de l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie, le SigEIF lance son nouvel appel d'offres européen pour l'achat de gaz naturel et de services d'efficacité énergétique pour la période 2010-2012.

Les grandes étapes de ce nouvel appel d'offres

Pour cette nouvelle période, **le SigEIF enregistre 231 adhérents** au groupement de commandes. 61 nouveaux membres – collectivités ou établissements publics – ont décidé de faire confiance au SigEIF pour rédiger leur appel d'offres et choisir la meilleure offre qui répondra aux besoins de leur structure.

- > 31 décembre 2009 : clôture des adhésions au groupement.
- > 27 janvier 2010 : publication de l'avis d'appel public à la concurrence.
- > Mars 2010 : clôture des dépôts des offres des opérateurs.
- > Avril 2010 : procédure de sélection des offres et d'attribution des marchés faisant intervenir une commission d'appel d'offres composée d'élus.
- > Juillet 2010 : entrée en vigueur des contrats pour une durée de deux ans.

Une nouvelle stratégie d'achat

Fort des enseignements du précédent appel d'offres (2008-2010), le SigEIF propose des ajustements afin de répondre au mieux aux besoins réels des collectivités et aux capacités de réponse des fournisseurs.

L'appel d'offres 2010-2012 propose un nouveau découpage en plusieurs lots selon la configuration suivante :

Achat de gaz

- > **Les chaufferies collectives des OPHLM** de l'Île-de-France ainsi qu'un grand stade nautique, soit **155 sites consommant au total 260 GWh**.
- > **Les gros sites** (consommant chacun plus de 300 MWh) des autres membres relevant encore des tarifs réglementés, soit **670 sites** représentant une **consommation globale de 500 GWh** (mairies, collèges, lycées, hôpitaux, équipements sportifs).

- > **Les petits sites** relevant des tarifs réglementés, au nombre de **2520**, avec une **consommation cumulée de 160 GWh**.
- > **Les sites construits après juillet 2007**, qui sont soumis obligatoirement au marché concurrentiel, ainsi que les sites à venir. Actuellement au nombre de **350**, ils représentent une **consommation de 120 GWh**.

Service efficacité énergétique

- > Enfin, **deux lots consacrés à l'efficacité énergétique** : patrimoine existant pour des prestations d'optimisation (diagnostics thermiques, études solaires thermiques...) et projets neufs (bâtiments basse consommation).

Les 231 personnes publiques adhérentes du groupement de commandes

- > 108 communes.
- > 2 conseils généraux (92 et 94).
- > 12 OPHLM.
- > 10 CCAS.
- > 5 lycées.
- > 79 collèges.
- > 8 hôpitaux.
- > 7 structures intercommunales.

L'appel d'offres du Sigeif 2010-2012, un enjeu d'envergure :

- > 1 milliard de kWh (soit l'équivalent de la cargaison d'un méthanier!).***
- > 100 millions d'euros TTC sur les deux années du marché.***

Le groupement de commandes en sept questions

Le regroupement des collectivités apparaît comme la meilleure des solutions pour répondre à leurs préoccupations légitimes face à un marché du gaz qu'elles connaissent mal.

1. Pourquoi et comment le groupement de commandes est-il né ?

Suscité par le SigEIF, le groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel a été constitué le 9 février 2004, concomitamment avec celui pour l'électricité, dont le Sipperec* est le coordonnateur. Il est né de la volonté du SigEIF d'apporter une aide concrète aux collectivités à l'occasion de l'ouverture à la concurrence du marché du gaz, effective pour elles depuis le 1^{er} juillet 2004.

2. Comment se déroule l'ouverture à la concurrence ?

Conformément aux engagements européens, le marché français du gaz, comme celui de l'électricité, a été ouvert à la concurrence par étapes successives depuis 2000. En juillet 2004, l'ensemble des consommateurs professionnels, dont les administrations, ont été concernés. Depuis juillet 2007, le marché est intégralement ouvert à la concurrence, y compris pour les particuliers.

Aujourd'hui, les collectivités ont l'obligation de mettre les fournisseurs en concurrence selon le droit de la commande publique à chaque mise en service d'un nouveau site gazier. S'agissant des sites existants, l'évolution des conditions économiques, ainsi que l'hypothèse d'une suppression définitive de la tarification publique, peut rendre la mise en concurrence, sinon obligatoire, du moins opportune dès lors qu'elle s'inscrit dans une démarche groupée.

* Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication.

3. Qui peut adhérer au groupement de commandes ?

L'accès au groupement de commandes est ouvert aux collectivités territoriales (communes, départements ou région Île-de-France), aux établissements publics (lycées, collèges, hôpitaux, offices publics de l'habitat, établissements publics de coopération intercommunale...), aux groupements d'intérêt publics dès lors que leur siège est situé en Île-de-France.

4. Qui sont les fournisseurs potentiels de gaz ?

Tous les fournisseurs actifs sur le marché français sont autorisés à répondre à l'appel d'offres groupé du SigEIF. Il leur faut cependant détenir une autorisation ministérielle de fourniture attestant qu'ils sont en mesure de délivrer du gaz aux clients publics assurant des missions d'intérêt général.

Actuellement, les principaux fournisseurs ainsi agréés actifs sur le marché des collectivités et établissements publics sont : Altergaz, Direct Énergie, EDF, GDF Suez, Poweo, Tegaz...

5. Comment fonctionne le groupement de commandes ?

Par le biais du groupement, les collectivités donnent mandat au SigEIF pour la passation et la signature des marchés de fourniture du gaz naturel et de services associés. Elles délèguent donc au SigEIF le soin de mener, pour leur compte, les démarches nécessaires à la désignation de leur fournisseur de gaz, tout en étant associées à la rédaction de l'appel d'offres, notamment au travers du recueil de leurs données de consommation.

Lorsque les lots de fourniture sont attribués, les adhérents au groupement de commandes règlent au Syndicat une cotisation destinée à couvrir les frais d'organisation et de gestion supportés par le SigEIF dans ses fonctions de coordonnateur du groupement.

6. Quels sont les critères de sélection des opérateurs ?

Le jugement des dossiers s'effectue selon le critère de l'offre économiquement la plus avantageuse, tant au regard de la valeur économique que de la valeur technique.

7. Qu'en est-il des deux lots "efficacité énergétique" de ce groupement de commandes ?

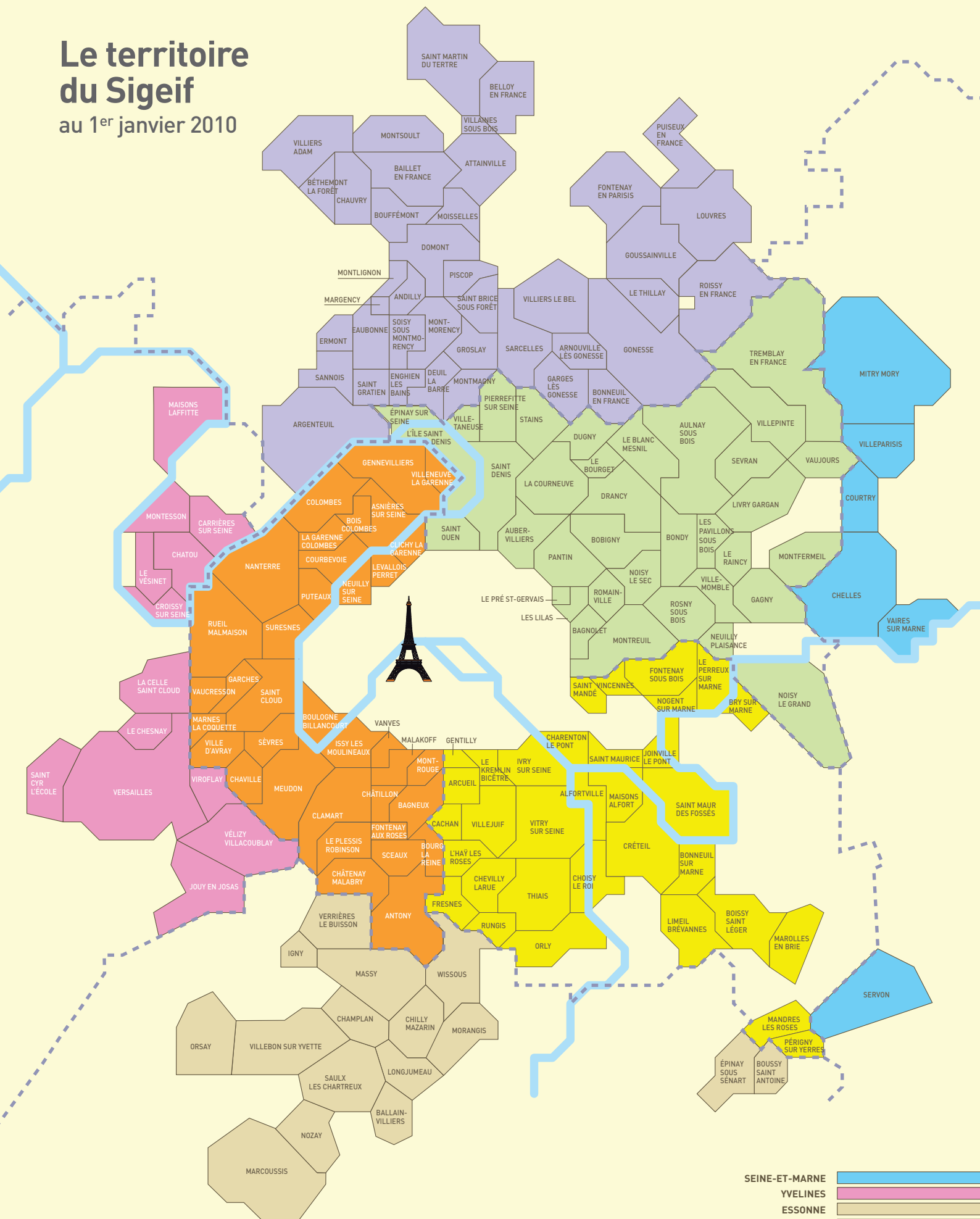
Au titre du patrimoine qu'elles gèrent (bâtiments, éclairage public, flottes de véhicules) et de leur compétence de gestion (transports, déchets, distribution d'énergie via les chauffages urbains), les collectivités locales contribuent directement à environ 10 à 15 % des émissions de gaz à effet de serre.

Les récentes lois sur l'énergie invitent les collectivités locales à se doter d'une véritable politique énergétique locale concourant aux objectifs nationaux et européens. Dans cette optique, le groupement de commandes constitue pour ses membres une véritable "boîte à outils" de services d'efficacité énergétique.

L'appel d'offres 2010-2012, non seulement renforce le lot centré sur le patrimoine existant, mais également innove en proposant un lot concernant le patrimoine neuf. Ce dernier vise à muscler l'expertise des membres en les accompagnant dans toutes les phases d'un projet de bâtiment basse consommation, de la conception à la réalisation sur chantier. Les membres sont donc mieux armés pour relever le défi des équipements basse consommation, conformément aux engagements du Grenelle de l'environnement.

Le territoire du Sigeif

au 1^{er} janvier 2010



5 243 243 habitants sur le territoire
180 communes gaz, dont 59 communes électricité
9214 km de réseaux gaz et 7870 km de réseaux électriques

SEINE-ET-MARNE
YVELINES
ESSONNE
HAUTS-DE-SEINE
SEINE-SAINT-DENIS
VAL-DE-MARNE
VAL-D'OISE

Limites de départements



Jean-Jacques Guillet
Président
du Syndicat Intercommunal
pour le Gaz et l'Électricité
en Île-de-France
Député des Hauts-de-Seine
Maire de Chaville

Le Sigeif, un acteur historique de l'intercommunalité

Un peu d'histoire...

Né en 1904 avec l'objectif principal d'assurer la distribution du gaz d'éclairage dans la banlieue parisienne, le Sigeif est un précurseur à plus d'un titre :

- **Institutionnel et politique**, en structurant, au début du XX^e siècle, le premier grand syndicat intercommunal d'Île-de-France.

- **Juridique**, en adoptant et en adaptant aux besoins de ses communes adhérentes ce qui est aujourd'hui le régime juridique de la concession de service public.

Cette action fondatrice fut conduite sous la houlette de son premier président, Théodore Tissier, alors maire de Bagneux et conseiller d'État, également à l'origine de trois autres grands syndicats intercommunaux de services en Île-de-France, qui existent encore aujourd'hui : le Sedif (eau), le Sipperec (électricité) et le Sifurep (pompes funèbres).

Depuis juin 1983, le Sigeif est présidé par Jean-Jacques Guillet, député des Hauts-de-Seine et maire de Chaville. C'est sous sa présidence que le Syndicat, originellement autorité organisatrice de la distribution du gaz, est devenu le Sigeif, étendant ses activités à l'électricité, à la maîtrise de l'énergie et à la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques.

Le Sigeif, premier syndicat d'énergie en France

Fédérateur des volontés communales, le Sigeif organise la distribution publique d'énergie et exerce ses compétences dans trois grands domaines d'activités.

> Compétence gaz

Le Sigeif organise la distribution publique du gaz pour les 5,3 millions d'habitants des 180 communes adhérentes, propriétaires de leurs réseaux. Le Sigeif assure ainsi pour leur compte le contrôle technique et financier du patrimoine concédé à GrDF. Première concession de gaz naturel en France, le territoire du Sigeif s'étend sur sept départements et compte 1 280 000 clients (11% des clients du gaz naturel en France), dont la consommation annuelle s'élève à 32 TWh. D'une longueur de 9214 km, le réseau de gaz de la concession est composé à 72 % de canalisations en moyenne pression. Plus de la moitié est en polyéthylène.

> Compétence électricité

Depuis 1994, le Sigeif a ajouté à sa compétence "historique" en gaz une compétence électricité, concernant aujourd'hui 59 communes et représentant près de 600 000 clients, pour une consommation annuelle de 6,2 TWh.

Au même titre que pour le gaz, le Sigeif contrôle la bonne exécution des missions de service public confiées au concessionnaire ERDF, notamment la sûreté de l'alimentation électrique. Il veille également à l'effacement des réseaux électriques et assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement. Le réseau est composé de 3307 km de réseau haute tension (HTA) et 4563 km de réseau basse tension (BT).

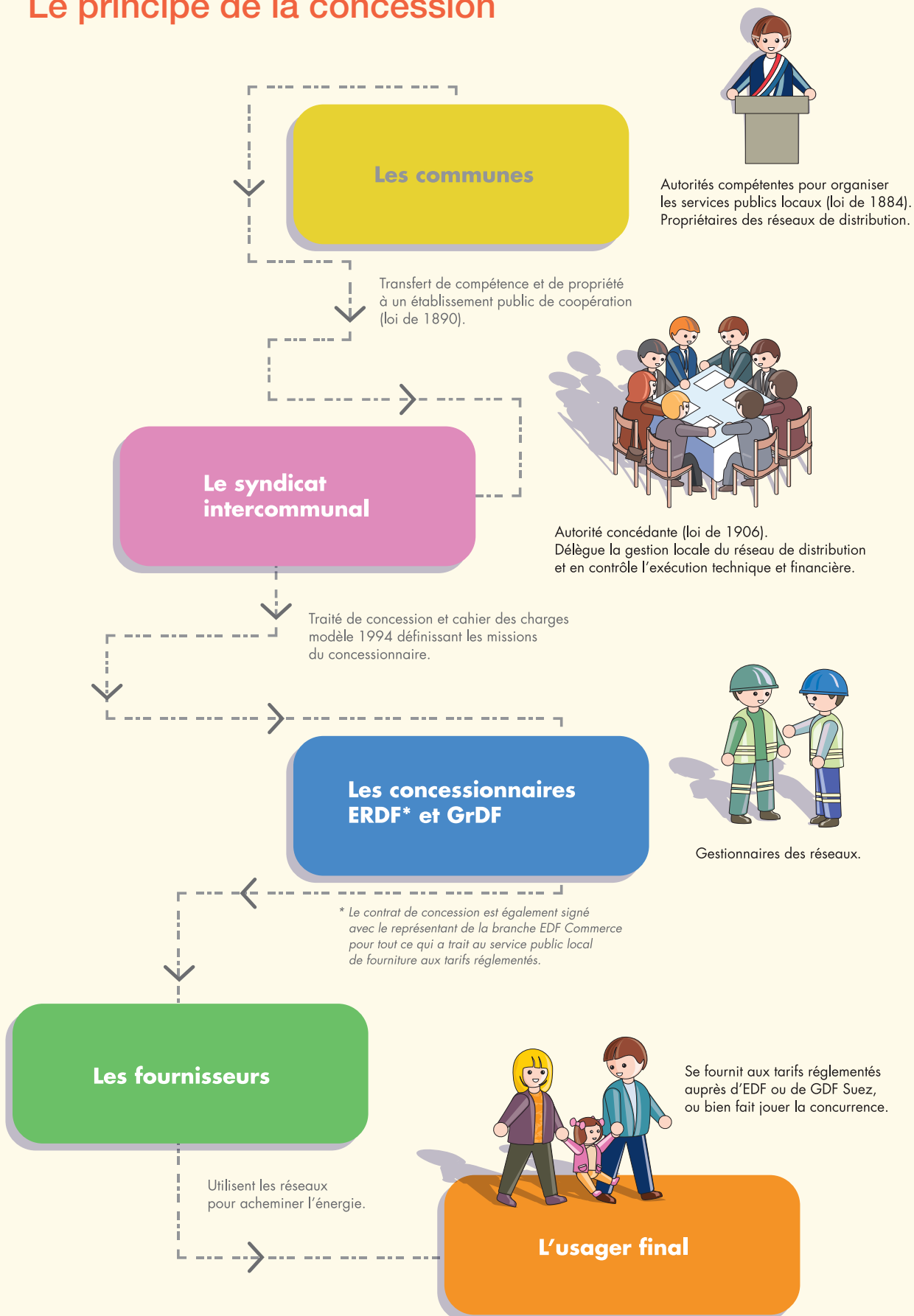
Ces prérogatives de propriétaire des réseaux et de contrôle des concessionnaires prennent de l'ampleur dans le contexte actuel de l'ouverture à la concurrence des marchés électrique et gazier. Premier grand syndicat intercommunal français, le Sigeif se pose comme l'interlocuteur de référence pour représenter et défendre le service public de la distribution publique d'énergie en Île-de-France.

> Compétence Énergie et environnement

Le Sigeif accompagne les communes adhérentes par des expertises, des formations, des conseils et des expérimentations pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

La démarche qu'il propose aux communes privilégie l'efficacité énergétique sur le patrimoine, la formation et l'information du personnel communal ainsi que l'aide aux communes concernant la sensibilisation du citoyen-consommateur.

Le principe de la concession



Sigeif

Syndicat
Intercommunal
pour le Gaz
et l'Électricité
en Île-de-France



66, rue de Monceau
75008 Paris
Téléphone 01 44 13 92 44
Télécopie 01 44 13 92 49
www.sigeif.fr